

HONORIAIRES

des soins remboursables les plus courants

DISPENSATEUR(S) DE SOINS NON-CONVENTIONNE(S)

Titre professionnel particulier :
Dentiste spécialiste en orthodontie

Nom :

Numéro INAMI :
Numéro BCE :
Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) :

Titre professionnel particulier :
Dentiste spécialiste en orthodontie

Nom :

Numéro INAMI :
Numéro BCE :
Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) :

Titre professionnel particulier :
Dentiste spécialiste en orthodontie

Nom :

Numéro INAMI :
Numéro BCE :
Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) :

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le _____ ***

DESCRIPTION DES SOINS	HONORIAIRES MAXIMUMS **	Intervention + ticket modérateur + supplément max		Intervention INAMI		À charge du patient		
		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM		
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301092	Assuré ordinaire Bim	€ 26,00 €	/	6,00 €	/	€		
Examen orthodontique avec collecte des données en vue de l'établissement d'un plan de traitement, et la confection des modèles des 2 arcades en occlusion habituelle Code nomenclature* : 305550	Assuré ordinaire Bim	€ 44,00 € € 55,00 €	/	11,00 € 0,00 €	/	€		
Examen ou avis orthodontique, avec rapport Code nomenclature* : 305830	Assuré ordinaire Bim	€ 28,50 € € 39,50 €	/	11,00 € 0,00 €	/	€		
Analyse des données et élaboration d'un plan de traitement et conservation de l'annexe 60 ou équivalent dans le dossier du patient Code nomenclature* : 305572	Assuré ordinaire Bim	€ 35,00 € € 46,00 €	/	11,00 € 0,00 €	/	€		
Examen radiographique panoramique digital des deux mâchoires, quel que soit le nombre de clichés, du 7e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 377311	Assuré ordinaire Bim	€ 66,00 € € 66,00 €	/	0,00 € 0,00 €	/	€		

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honorai maximum demandé peut dépasser l'honorai mentionné.

*** Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués

Non conventionné - Un dispensateur de soins non conventionné peut s'écarte des tarifs de l'INAMI (appliquer des suppléments).

Assuré ordinaire – Bénéficiaire sans intervention majorée.

Bim - Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Honoraires maximums - Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

Intervention INAMI - Partie de l'honorai que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient - Partie maximale de l'honorai que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

Hors TSB (Trajet de soins buccaux) - Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

Supplément patient - Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honorai INAMI.

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.

OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet :

Numéro de téléphone :

Site web (si d'application) :

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) :

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa : SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI : Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles